

Direction de la santé et de la sécurité du travail

Plan du secteur industriel

2010-2011

Sécurité au travail Ontario
Application des lois > Conformité > Partenariat >

Ministère du Travail

Table des matières

Introduction	3
Secteur industriel	3
Objectifs de conformité du ministère du Travail dans le secteur industriel pour 2010-2011	3
<i>Partenariats : facteur clé de la réussite</i>	3
<i>Conformité : intervention axée sur les besoins</i>	4
<i>Le système de responsabilité interne : favoriser une culture de la sécurité</i>	4
Application de la loi : application ciblée pour en maximiser les effets	6
<i>Entreprises qui n'ont pas signalé de blessures avec interruption de travail depuis trois ans</i>	6
<i>Conformité après la campagne d'application ciblée</i>	6
Taux de blessures et transgresseurs invétérés	6
Mesures spéciales d'application de la loi en 2010-2011	7
<i>Campagnes d'application ciblée du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie (campagnes éclair)</i>	7
Sub-sector plans	
Agriculture	8
Automobile	11
Céramique, verre et pierre	13
Produits chimiques, caoutchouc et matières plastiques	15
Établissements d'entreprises de construction	17
Éducation	19
Électricité et électronique	21
Entreprises agricoles	23
Cinéma et télévision	26
Services d'incendie	28
Pêches	30
Aliments et boissons	32
Gouvernement	34
Services industriels	36
Spectacle de scène	38
Exploitation forestière et scieries	40
Services de bureau et services connexes	42
Services policiers	44
Métaux de première transformation	46
Pâtes et papiers	48

Restauration	50
Vente au détail	52
Textiles et impression	54
Tourisme, services récréatifs et hébergement.....	56
Transports	58
Services publics	60
Vente et entretien de véhicules	62
Vente en gros	64
Fabrication de produits en bois et en métal.....	66
Résumé et faits saillants	68
Annexe A : Liste et description	69

Introduction

Secteur industriel

Les sous-secteurs dans lesquels le Programme de santé et de sécurité dans l'industrie assure l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) et des règlements connexes sont diversifiés et complexes. Ils vont des pêches à l'éducation, en passant par la fabrication de produits en bois et en métal. La majorité des travailleurs dans les lieux de travail de compétence provinciale de l'Ontario font partie du secteur industriel.

Le Règlement relatif aux établissements industriels, R.R.O. 1990, Règlement 851 pris en application de la LSST (le « règlement industriel »), s'applique à la plupart des secteurs industriels et prévoit des exigences réglementaires particulières ou fournit des directives aux parties prenantes sur les lieux de travail. Dans certains sous-secteurs, comme celui des entreprises agricoles, le règlement industriel ne s'applique pas. Le Règlement de l'Ontario 414/05 – Opérations agricoles énonce les dispositions de la LSST et d'autres règlements qui s'appliquent au sous-secteur des entreprises agricoles. Étant donné la nature du travail dans les sous-secteurs industriels, il est possible que les règlements régissant le secteur minier, R.R.O. 1990, Règlement 854, ou le secteur de la construction, Règlement de l'Ontario 213/91 s'appliquent, pour certaines activités, à des lieux de travail qui sont par ailleurs régis par les règlements industriels. Dans certains établissements industriels, par exemple, le règlement de la construction peut s'appliquer à certaines activités de construction; une fois que celles-ci sont terminées, c'est le règlement industriel qui s'applique de nouveau. Les parties prenantes sur les lieux de travail doivent également prendre note que plusieurs règlements visant les risques peuvent s'appliquer sur le lieu de travail et imposer des exigences autres que celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Le secteur industriel comprend un éventail diversifié de lieux et de méthodes de travail. (Voir la liste et la description des sous-secteurs à l'annexe A.)

De nouvelles modifications de la LSST pour lutter contre la violence et le harcèlement au travail entreront en vigueur le 15 juin 2010. Les industries de la province devront mettre en place une politique et un programme de lutte contre la violence et le harcèlement au travail. Les inspecteurs industriels mèneront des inspections, dans le cadre de leurs visites de routine des lieux de travail, pour s'assurer de la conformité à la nouvelle loi.

Objectifs de conformité du ministère du Travail dans le secteur industriel pour 2010-2011

Partenariats : facteur clé de la réussite

Le ministère du Travail (MTR) est l'un des partenaires du système ontarien de santé et de sécurité qui met l'accent sur la prévention des blessures et des maladies. Le Programme de santé et de sécurité dans l'industrie collabore avec un certain nombre d'autres partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du ministère, en vue d'améliorer la santé et la sécurité au travail.

Nos partenaires du système de santé et de sécurité sont la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et les associations de santé et de sécurité (ASS) :

- Association de santé et sécurité dans les infrastructures (IHSA);

- Safe Workplace Promotion Services Ontario;
- Workplace Safety North;
- Association de santé et sécurité pour les services publics (ASSSP);
- Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses de l'Ontario (CSSTTO);
- Centres de santé des travailleurs(euses) de Ontario (OHCOW).

En travaillant de concert avec ces partenaires du système, le Programme de santé et de sécurité dans l'industrie continuera de fournir de plus amples renseignements aux employeurs et aux travailleurs. En collaboration avec ses partenaires, le Programme de santé et de sécurité dans l'industrie axera les efforts des inspecteurs industriels sur les entreprises de façon à minimiser le chevauchement des ressources du système et à affecter les partenaires aux lieux de travail appropriés.

Toutes les associations de santé et de sécurité (ASS) appuient l'application stricte de la loi par le MTR dans les lieux de travail industriels. Elles le font en fournissant des renseignements sur les sujets des campagnes d'application ciblée et en offrant du soutien aux lieux de travail qui ont besoin d'aide supplémentaire pour se conformer.

Conformité : intervention axée sur les besoins

Le MTR continuera de prêter une attention particulière aux entreprises qui nécessitent une intervention ciblée en matière d'application de la loi, pouvant aller jusqu'à des poursuites pour les dissuader de ne pas s'y conformer.

D'autres ont besoin d'outils, d'information et de formation sur la façon de se conformer. Les ASS sont les partenaires du système à qui on a attribué le rôle de fournir des services de formation aux parties prenantes sur le lieu de travail. Elles utilisent également des renseignements provenant d'autres partenaires du système, tels que les tendances observées par les inspecteurs, en vue de préparer des documents d'information à jour.

Il existe également des entreprises qui cherchent à partager leurs pratiques exemplaires avec d'autres. Les partenaires du système du MTR s'intéressent particulièrement à l'adoption de ces « pratiques exemplaires » par d'autres entreprises.

Le système de responsabilité interne : favoriser une culture de la sécurité

Le ministère du Travail a comme responsabilité première de s'assurer que les lieux de travail se conforment à la LSST de l'Ontario et aux lois connexes. Il doit donc s'assurer qu'un système de responsabilité interne (SRI) rigoureux est en place et que celui-ci favorise une culture durable de la santé et de la sécurité au travail. L'un des indicateurs d'un bon SRI est un comité mixte de santé et sécurité qui fonctionne, lorsque celui-ci est exigé.

Une culture de la santé et de la sécurité au travail solidement établie comprend les éléments suivants :

- **compétences** (niveau approprié de connaissances et de compétences en sécurité, systèmes pour faire face aux événements, CMSS fonctionnel et autres composantes du SRI);
- **engagement** (démonstration du leadership de l'employeur en matière de sécurité, mise en place de politiques et méthodes appropriées pour protéger les travailleuses et les travailleurs, faible tolérance à l'égard de pratiques de santé et de sécurité peu efficaces, insistance sur la conformité en tout point);

- **capacité** (ressources appropriées pour prévenir les blessures, bon système pour obtenir de l'aide des associations de santé et de sécurité et de la CSPAAT).

Un SRI bien implanté permet d'établir une culture de la santé et de la sécurité sur des bases solides. Un leadership fort des membres de la haute direction et des autres cadres donne le ton et établit une culture d'entreprise qui valorise le SRI. Une culture de la santé et de la sécurité exige que toutes les parties prenantes sur le lieu de travail prêtent une attention constante et appropriée à la santé et à la sécurité au travail.

Une culture de la santé et de la sécurité durable exige un engagement ferme de toutes les parties à l'égard de la prévention des blessures et des maladies et de la réduction des risques.

Application de la loi : application ciblée pour en maximiser les effets

Les inspecteurs du MTR appliqueront la LSST et ses règlements dans les lieux de travail partout dans la province. Dans le cadre de la stratégie Sécurité au travail Ontario, ils mettront l'accent sur certains dangers propres au site. Ils continueront également à vérifier la conformité générale à la LSST et à ses règlements. Les inspecteurs ne se limiteront pas aux problèmes relevés dans le présent document comme étant des dangers importants ou des problèmes clés en matière de santé et de sécurité, et ils prendront les mesures coercitives appropriées aux conditions observées dans chaque lieu de travail qui fait l'objet d'une inspection.

Taux de blessures

Le Programme de santé et de sécurité dans l'industrie a sélectionné 2 500 entreprises qui feront l'objet d'une inspection en 2010-2011 d'après les données fournies par la CSPAAT. Dans le cadre de ces visites, les inspecteurs prêteront une attention particulière au fonctionnement du SRI sur les lieux de travail, aux dangers généralement présents dans le secteur et à tout danger spécifiquement déterminé par les données de la CSPAAT.

Entreprises qui n'ont pas signalé de blessures avec interruption de travail depuis trois ans

Le Programme de santé et de sécurité dans l'industrie a sélectionné 500 moyennes et grandes entreprises dans les secteurs ayant signalé le plus haut taux de blessures avec interruption de travail mais qui n'ont pas déclaré de blessure pendant trois années consécutives.

Les inspecteurs prêtent une attention particulière au fonctionnement du SRI sur ces lieux de travail et aux dangers propres au secteur.

Conformité après la campagne d'application ciblée

Le Programme de santé et de sécurité dans l'industrie a sélectionné 600 entreprises visitées lors de campagnes d'application ciblée précédentes et qui avaient reçu une ordonnance pour un sujet abordé lors de la campagne. Les inspecteurs retourneront sur ces lieux de travail afin de déterminer s'ils sont toujours conformes.

Taux de blessures et transgresseurs invétérés

Les inspecteurs industriels ont eu recours à l'expérience du MTR avec les lieux de travail et à une analyse des types et de la fréquence des blessures pour élaborer leur stratégie d'inspection pour 2010-2011.

Les sous-secteurs choisis pour l'inspection des campagnes d'application ciblée pour 2010-2011 sont ceux dont le taux de blessures est supérieur à la moyenne de tous les sous-secteurs ou dont la baisse du taux de blessures est inférieure à la moyenne. Au sein des sous-secteurs, les entreprises individuelles sont choisies en fonction des interactions passées entre le MTR et l'entreprise elle-même ou avec l'entreprise en tant que groupe.

Mesures spéciales d'application de la loi en 2010-2011

Campagnes d'application ciblée du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie (campagnes éclair)

Les campagnes d'application ciblée du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie visent à augmenter le niveau de conformité sur les lieux de travail et se concentrent sur des dangers précis inhérents à la méthode de travail ou contribuant aux blessures ou aux maladies graves. Le Programme cherche en outre à accroître la sensibilisation des parties prenantes sur le lieu de travail à l'égard des problèmes visés par la campagne en communiquant des renseignements sur l'activité et les efforts déployés par les ASS. Le MTR affiche également de l'information sur les campagnes avant leur lancement.

En outre, le MTR crée des présentations vidéo pour faire part à la collectivité réglementée des points auxquels les inspecteurs prêteront une attention particulière en vue de déterminer la conformité à des règlements particuliers.

En 2010-2011, le Programme de santé et de sécurité dans l'industrie mènera cinq campagnes d'application ciblée :

- ***Chutes – mai 2010***

Les inspecteurs mettront l'accent sur les risques de glissade et de chute au même niveau et sur les risques de chute en hauteur dans les sous-secteurs du transport, de l'éducation, du commerce de gros et de détail, des services industriels et des établissements d'entreprises de construction. Ils insisteront sur l'entretien du matériel et sur la formation des travailleurs.

- ***Nouveaux et jeunes travailleurs – 1er mai au 31 août 2010***

Cette campagne d'application ciblée mettra l'accent sur la formation et la supervision des nouveaux et des jeunes travailleurs. Toute entreprise qui embauche de nouveaux et de jeunes travailleurs pourra faire l'objet d'une visite pendant cette campagne, mais une attention particulière sera accordée aux sous-secteurs municipal, de la vente au détail et des entreprises agricoles.

- ***Troubles musculo-squelettiques – septembre 2010***

Les inspecteurs prendront part à une campagne complémentaire visant les troubles musculo-squelettiques. Ils se concentreront sur certains problèmes qui entraînent des blessures de nature musculo-squelettique. Les sous-secteurs restent à être choisis. Veuillez consulter le site Web du MTR afin de savoir quels sous-secteurs seront désignés.

- ***Dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010***

Les inspecteurs vérifieront la conformité des dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs par rapport aux articles appropriés du règlement industriel. Les sous-secteurs restent à être choisis. Veuillez consulter le site Web du MTR afin de savoir quels sous-secteurs seront désignés.

- ***Quais de chargement – février 2011***

Les quais de chargement ont récemment été le site de nombreux accidents graves liés au déplacement non sécuritaire de matériaux. Les inspecteurs mettront l'accent sur les points visant l'élaboration de plans de déplacement sécuritaire des matériaux ainsi que sur la formation et la supervision des travailleurs qui exécutent ces tâches. Le plan visant à protéger les travailleurs des heurts par des véhicules dans l'aire de chargement revêtira un intérêt particulier. Les sous-secteurs restent à être choisis. Veuillez consulter le site Web du MTR afin de savoir quels sous-secteurs seront désignés.

Plans des sous-secteurs

Les inspecteurs du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie continueront d'inspecter les lieux de travail en vue d'assurer la conformité à la LSST et à ses règlements. On trouvera ci-après des renseignements sur les dangers précis sur lesquels ils se concentreront dans chacun des sous-secteurs.

Agriculture

Le sous-secteur de l'agriculture comprend la préparation du sol, la plantation, le poudrage et la pulvérisation des cultures, la chirurgie et l'enlèvement des arbres, la machinerie agricole, le matériel et les fournitures, la gestion agricole et d'autres services. Les entreprises agricoles ne font pas partie de cette catégorie. Voir l'information pertinente au sous-secteur appelé Entreprises agricoles.

Tendances des blessures et des maladies

Douze cas de blessures graves et un décès ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Les données de la CSPAAT font état d'une baisse du taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs, qui est passé de 2,68 en 2006 à 2,36 en 2008.

C'est le sous-secteur de la vente de bétail en gros qui a affiché le plus haut taux de blessures avec interruption de travail en 2008, soit 3,22.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures les plus coûteuses dans le secteur de l'agriculture étaient attribuables aux efforts excessifs, à la réaction du corps, aux mouvements répétitifs, au fait d'être heurté, éjecté ou bousculé, de même qu'aux chutes.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 3 123 inspections et rendu 1 942 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues portaient sur des infractions liées à la sécurité des rayons X ainsi qu'au devoir de l'employeur de prendre des précautions raisonnables, d'entretenir le matériel, de communiquer des renseignements aux travailleurs et de rédiger et de vérifier annuellement une politique en matière de santé et de sécurité au travail.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques dans ce sous-secteur ont trait aux véhicules, aux chutes, à l'exposition aux produits chimiques et aux problèmes de protection.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage, transporteurs, exposition aux objets tranchants utilisés dans la transformation des aliments Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Association pour la prévention des accidents industriels à l'adresse www.iapa.ca; voir aussi le site de la Safe Workplace Promotion Services Ontario à l'adresse www.ossa.com.

Automobile

Ce sous-secteur comprend les véhicules automobiles, les caisses de camion, les remorques et les fabricants de pièces d'automobile.

Tendances des blessures et des maladies

Cent deux cas de blessures graves et deux décès ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 2,7 à 2,3 entre 2006 et 2008.

Le secteur des remorques commerciales a affiché le plus haut taux de blessures avec interruption de travail en 2008, soit 4,1.

Les données de la CSPAAT indiquent que les blessures ou les maladies les plus coûteuses mettaient en cause l'ergonomie et les efforts excessifs (foulures, entorses, levage) et des incidents liés à la manutention des matériaux, à l'utilisation de chariots élévateurs, à la manutention et à l'entreposage de marchandises, à l'utilisation d'outils manuels, aux glissades, aux chutes, à l'utilisation d'échelles, au fait d'être coincé dans une machine et aux dispositifs de protection et de verrouillage des appareils.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 1 832 inspections et rendu 5 135 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées à l'entretien du matériel, aux dispositifs de levage, aux dispositifs de protection des appareils, aux planchers et autres surfaces et à la manutention des matériaux.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques dans ce sous-secteur ont trait aux glissades et aux chutes, aux dispositifs de levage et aux chariots élévateurs, à la sécurité des piétons, aux dispositifs de protection et de verrouillage des machines, de même qu'à l'ergonomie. Ces facteurs liés au travail sont conformes à la nature des blessures signalées annuellement par la CSPAAT et aux mesures d'application prises par les inspecteurs.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage, transporteurs, exposition aux objets tranchants utilisés dans la transformation des aliments Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Association pour la prévention des accidents industriels à l'adresse www.iapa.ca; voir aussi le site de la Safe Workplace Promotion Services Ontario à l'adresse www.ossa.com.

Céramique, verre et pierre

Ce sous-secteur comprend les fabricants de diverses formes de produits en verre, en béton et en minéraux non métalliques.

Tendances des blessures et des maladies

Vingt-sept cas de blessures graves (aucun décès) ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 2,4 en 2006 à 1,9 en 2008.

Les industries des produits en béton de structure ont affiché le plus haut taux de blessures avec interruption de travail en 2008, soit 3,9.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures et les maladies les plus coûteuses sont liées à l'ergonomie et aux efforts excessifs (foulures, entorses, levage), aux chutes ou aux incidents mettant en cause la manutention de matériaux.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, les inspecteurs du MTR ont procédé à 1 514 inspections et rendu 4 054 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées aux dispositifs de levage, à l'entretien du matériel, à la communication de directives et à la supervision des travailleurs, aux dispositifs de protection des appareils et aux planchers et autres surfaces.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques dans ce sous-secteur ont trait aux glissades et aux chutes, à l'ergonomie et aux problèmes de manutention des matériaux.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage, transporteurs, exposition aux objets tranchants utilisés dans la transformation des aliments Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Association pour la prévention des accidents industriels à l'adresse www.iapa.ca; voir aussi le site de la Safe Workplace Promotion Services Ontario à l'adresse www.ossa.com.

Produits chimiques, caoutchouc et matières plastiques

Le sous-secteur des produits chimiques, du caoutchouc et des matières plastiques se compose d'installations de fabrication de produits chimiques organiques et inorganiques, de résines synthétiques, de peintures, de vernis, de produits pétroliers raffinés et de produits en caoutchouc.

Tendances des blessures et des maladies

Cent dix cas de blessures graves et trois décès ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Les données de la CSPAAT indiquent une baisse du taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs, qui est passé de 1,3 en 2006 à 1,2 en 2008.

Le secteur « autres produits de caoutchouc » a affiché le plus haut taux de blessures avec interruption de travail en 2008, soit 3,4.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures les plus coûteuses du sous-secteur étaient attribuables aux efforts excessifs, à la réaction du corps, aux mouvements répétitifs, au fait d'être heurté, éjecté ou bousculé, de même qu'aux chutes.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 4 853 inspections et rendu 11 691 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées aux pièces mobiles du matériel, aux points de pincement, aux dispositifs de levage, au SIMDUT et à la manutention des matériaux.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques dans ce sous-secteur sont le pincement dans une machine, l'exposition aux produits chimiques, les glissades et les chutes, ainsi que les problèmes ergonomiques.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Dispositifs de protection et de verrouillage	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Contrôle de l'exposition aux produits chimiques	Exigences de renforcement pour protéger les travailleurs contre l'exposition aux produits chimiques grâce à l'utilisation d'un système de ventilation et de matériel de protection individuelle (respirateurs, gants et vêtements de protection)
SIMDUT	Devoir de renforcement du SIMDUT au moyen d'ordonnances pour que les travailleurs comprennent les méthodes de travail sécuritaires avec des produits chimiques
Glissades et chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Association pour la prévention des accidents industriels à l'adresse www.iapa.ca; voir aussi le site de la Safe Workplace Promotion Services Ontario à l'adresse www.ossa.com.

Établissements d'entreprises de construction

Ce sous-secteur comprend l'installation et l'entretien de systèmes de réfrigération et de climatisation, l'installation d'équipement de réfrigération commerciale, l'installation d'équipement de contrôle de l'environnement, la plomberie, l'installation de systèmes de chauffage à air chaud et de chauffage par fluide caloporteur et de canalisations de gaz, les travaux de tuyauterie industrielle, les travaux d'isolation, l'installation d'isolant thermique, les travaux sur des conduites, les travaux de mécanique spécialisée, ainsi que d'autres travaux de construction industrielle et d'autres services relatifs à la construction.

Tendances des blessures et des maladies

Soixante-sept cas de blessures graves et quatre décès ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 1,9 en 2006 à 1,7 en 2008.

Selon la CSPAAT, les blessures les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient attribuables aux efforts excessifs, aux chutes, à la réaction du corps, au fait d'être heurté par un objet, aux mouvements répétitifs et à l'effort.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 3 760 inspections et rendu 5 660 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées au devoir de l'employeur de prendre toutes les précautions raisonnables selon les circonstances, aux dispositifs de levage, au respect de la politique en matière de santé et de sécurité au travail, à l'entretien du matériel et à la production de documents.

Ce sous-secteur est principalement axé sur les services. Les travailleurs peuvent se déplacer d'un lieu de travail à un autre, ce qui les expose à des risques d'incidents mettant en cause des véhicules automobiles; ils sont également exposés aux matières dangereuses, à des risques de nature ergonomique (p. ex., troubles musculo-squelettiques), à des dangers liés aux dispositifs de levage, de même qu'aux chutes. Les travailleurs en chauffage, ventilation et climatisation peuvent également être exposés à la Legionella. Comme de nombreux travailleurs n'œuvrent pas dans un lieu de travail précis, il importe d'assurer la formation appropriée des travailleurs et de mettre en place un système de responsabilité interne (SRI) fonctionnel.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques dans le secteur des établissements d'entreprises de construction sont surtout de nature ergonomique. Les données de réclamation de la CSPAAT indiquent que les efforts excessifs, les mouvements répétitifs, la réaction du corps et la fatigue comptent parmi les blessures les plus coûteuses dans ce sous-secteur. Aussi, les travailleurs de ce sous-secteur doivent souvent travailler seuls et sont exposés à des risques de chute, à des matières dangereuses et à la Legionella. Par ailleurs, ils sont mobiles et se déplacent en véhicule vers différents lieux de travail et sont ainsi exposés aux risques d'accidents de véhicule.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	S'assurer que les lieux de travail respectent les exigences prévues dans la loi pour les CMSS ou les délégués à la santé et à la sécurité.
Glissades, trébuchements et chutes	Planchers, tenue générale des lieux, utilisation adéquate des échelles, protection contre les chutes depuis les toits durant la réparation du matériel Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Troubles musculo-squelettiques	Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Matières dangereuses	Dangers liés aux produits chimiques utilisés dans l'installation d'équipement de réfrigération Formation sur le SIMDUT Prévention de la Legionella
Systèmes de levage et risques des quais de chargement	Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquer avec Safe Workplace Promotion Services Ontario, (Association pour la prévention des accidents industriels www.iapa.ca, Ontario Service Safety Alliance www.ossa.com) et avec l'Association de santé et sécurité dans les infrastructures (www.ihsa.ca).

Éducation

Le sous-secteur de l'éducation est constitué de centres de la petite enfance, d'écoles primaires, secondaires et postsecondaires, de collèges, d'universités, d'écoles de conduite et d'autres services éducatifs comme des bibliothèques et des musées.

Tendances des blessures et des maladies

Deux cent quarante-deux cas de blessures graves et quatre décès ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Selon la CSPAAT, le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs dans ce sous-secteur est passé de 0,7 en 2006 à 0,6 en 2008. Les écoles primaires et secondaires ont affiché le plus haut taux de blessures avec interruption de travail en 2008, soit 2,1.

Selon les données de la CSPAAT pour 2008, les blessures ou maladies les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient attribuables à des chutes au même niveau, à des efforts excessifs, à la réaction du corps, à des chutes à un niveau inférieur et à des mouvements répétitifs.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 1 502 inspections et rendu 3 892 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues en 2009 dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées au devoir de l'employeur de prendre toutes les précautions raisonnables selon les circonstances, d'entretenir le matériel, l'équipement et les appareils, de communiquer des directives et d'assurer la supervision, de rédiger et de vérifier annuellement une politique en matière de santé et de sécurité au travail et d'afficher la LSST.

Ce sous-secteur compte environ 425 000 travailleurs. La violence et le harcèlement au travail constituent une préoccupation dans le sous-secteur de l'éducation, comme le reflète d'ailleurs le nombre de plaintes transmises au ministère. Cela constitue un problème pour le travail auprès des élèves en général, mais particulièrement pour les assistants éducateurs et les enseignants qui travaillent avec des élèves ayant des besoins spéciaux. Dans ce sous-secteur, les blessures surviennent tant à l'intérieur des installations qu'à l'extérieur, à des endroits comme des terrains de jeu et des terrains de stationnement et au cours de sorties éducatives. De nombreux risques sont communs au personnel enseignant et au personnel non enseignant. Les problèmes de stockage et d'utilisation de produits chimiques et les activités de manutention de matériel sont cependant plus prévalents chez le personnel non enseignant. Les principales plaintes portent sur les problèmes d'exposition aux produits chimiques et le manque de ventilation adéquate pendant l'entretien à grande échelle ou les rénovations. Les employeurs doivent souvent tenir compte des problèmes de santé et de sécurité au travail et de la participation de nombreux syndicats ou fédérations.

Risques pour la santé et la sécurité

Les données de la CSPAAT pour 2008 confirment que les glissades, les trébuchements et les chutes demeurent les types de blessures les plus coûteuses. Cela est souvent lié à une mauvaise tenue des lieux et (ou) à un mauvais entretien des planchers, des escaliers, des entrées d'édifice ou des surfaces extérieures, de même qu'au port de chaussures inappropriées. Les chutes en hauteur sont souvent

attribuables à une mauvaise utilisation d'échelles ou d'autres dispositifs d'accès. Le personnel enseignant et les aides-enseignants continuent de subir des blessures liées à la violence au travail.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques liés à l'assistance fournie aux élèves ayant des besoins spéciaux, aux activités de tenue des lieux et à d'autres activités d'entretien Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Produits chimiques dangereux	Information, instruction et formation des travailleurs sur la manipulation, l'utilisation et l'entreposage des produits chimiques dangereux

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Education Safety Association of Ontario à l'adresse www.esao.on.ca; consulter également le site de l'Association de santé et sécurité pour les services publics à l'adresse www.pshsa.ca.

Électricité et électronique

Ce sous-secteur intègre les industries suivantes : petits appareils électriques, gros appareils électriques ou non, pièces et composants électroniques, appareils d'éclairage fixes, lampes électriques et abat-jour, récepteurs, matériel de télécommunication, transformateurs électriques, matériel électrique de commutation, accumulateurs, ordinateurs et périphériques, et machines électroniques pour bureaux, magasins et commerces.

Tendances des blessures et des maladies

Trente-neuf cas de blessures graves (aucun décès) ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 0,6 en 2006 à 0,4 en 2008. Dans ce sous-secteur, l'industrie du matériel électronique et de communication – autre a affiché le plus grand nombre de blessures avec interruption de travail.

Selon la CSPAAT, les blessures les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient attribuables aux efforts excessifs, aux mouvements répétitifs, aux chutes, au fait d'être coincé ou saisi par du matériel et à la réaction du corps.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 1 827 inspections et rendu 4 309 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées au devoir de l'employeur de prendre toutes les précautions raisonnables selon les circonstances, à l'entretien du matériel, aux dispositifs de levage, au respect de la politique en matière de santé et de sécurité au travail et au fait de communiquer des directives aux travailleurs et d'assurer leur supervision.

On fabrique dans ce sous-secteur du matériel et des composants pour les industries électrique et électronique. Les travailleurs sont donc exposés à des matières dangereuses, à des dangers ergonomiques (p. ex., troubles musculo-squelettiques), ainsi qu'aux dangers des appareils de levage, de la machinerie sans dispositif de protection et du matériel incorrectement verrouillé. Il importe de donner une formation appropriée aux travailleurs afin qu'ils puissent utiliser de façon sécuritaire le matériel en usage dans ces industries. L'employeur doit s'assurer de respecter les exigences de la LSST relativement aux SRI.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques répertoriés dans le sous-secteur Électricité et électronique sont avant tout de nature ergonomique. Selon la CSPAAT, les blessures les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient attribuables aux efforts excessifs, aux mouvements répétitifs et à la réaction du corps. En outre, les travailleurs de ce sous-secteur sont exposés à des matières dangereuses, aux risques des appareils de levage ainsi qu'aux risques liés à la machinerie et au matériel.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	S'assurer que les lieux de travail respectent les exigences prévues dans la loi pour les CMSS ou les délégués à la santé et à la sécurité.
Matières dangereuses	Formation sur le SIMDUT
Systèmes de levage et risques des quais de chargement	Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Contact avec les machines	Dispositifs de protection et de verrouillage du matériel
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010

Il existe plusieurs règlements qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec Safe Workplace Promotion Services Ontario (Association pour la prévention des accidents industriels [www.iapa.ca]) et l'Association de santé et sécurité dans les infrastructures (www.ihsa.ca).

Entreprises agricoles

Ce sous-secteur est constitué de toutes les exploitations agricoles qui embauchent des travailleurs contre rémunération. La LSST ne s'applique pas aux entreprises agricoles exploitées par des personnes travaillant à leur propre compte et qui n'emploient pas de personnel. Veuillez consulter le Règlement de l'Ontario 414/05 pour connaître les restrictions et les conditions se rapportant à ce secteur. Le règlement industriel ne s'applique pas à ce sous-secteur.

La LSST s'applique (avec certaines restrictions et conditions) à toutes les exploitations agricoles qui rémunèrent des travailleurs. Le fait de conférer aux employés agricoles rémunérés les mêmes droits de base en vertu de la LSST qu'à d'autres travailleurs ontariens dans des lieux de travail sous réglementation provinciale protège ces travailleurs et favorise la sécurité à la ferme.

Tendances des blessures et des maladies

Quarante-quatre cas de blessures graves ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Huit décès ont été rapportés au ministère au cours de la même période de trois ans.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 2,3 en 2006 à 2,1 en 2008. Ce sont les producteurs de blé qui ont affiché le plus haut taux de blessures avec interruption de travail en 2008, soit 13,9.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient attribuables aux chutes, aux efforts excessifs, à la réaction du corps et au fait d'être pris, heurté, éjecté ou bousculé.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 474 inspections et rendu 782 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées au devoir de l'employeur de prendre toutes les précautions raisonnables selon les circonstances, de communiquer des directives et d'assurer la supervision des travailleurs, de se conformer aux ordonnances de l'inspection, d'entretenir le matériel et de se conformer à la politique de santé et de sécurité au travail.

Les principaux facteurs ayant contribué à cette tendance étaient le ralentissement de l'économie, les problèmes de dotation en personnel, le vieillissement de la population, l'utilisation de chariots élévateurs, la manutention de matériaux et l'utilisation de machines, de dispositifs de protection et de verrouillage, le fait de travailler seul, les problèmes liés à l'emploi de jeunes travailleurs, l'utilisation de vieux matériel, les longues heures de travail, le travail avec des animaux et le manque de formation et de supervision.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques dans ce sous-secteur sont liés aux efforts excessifs, au travail avec des animaux, au matériel de ferme (tracteurs, tarières, arracheuses de vignes, etc.), aux conditions atmosphériques, aux chutes de n'importe quelle hauteur dans les exploitations agricoles, aux dispositifs de levage et au stockage des balles de foin.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage et transporteurs Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

On peut obtenir de plus amples renseignements auprès du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et dans les bulletins, les fiches d'information et les lignes directrices de la Farm Safety Association.

www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/farming/index.php

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Farm Safety Association à l'adresse www.farmsafety.ca; voir aussi le site de la Safe Workplace Promotion Services Ontario à l'adresse www.ossa.com.

Cinéma et télévision

Le sous-secteur du cinéma et de la télévision comprend la production d'œuvres qui seront présentées à la télévision ou au cinéma, à l'exception de la diffusion télévisuelle, qui est de compétence fédérale.

Tendances des blessures et des maladies

On n'a signalé ni blessure grave ni décès au ministère entre 2007 et 2009.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est demeuré relativement stable, affichant une légère augmentation de 0,3 en 2006 à 0,5 en 2008.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient attribuables aux chutes, à des efforts excessifs, à la réaction du corps et au fait d'être heurté, éjecté ou bousculé.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 115 inspections et rendu 184 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées à l'entretien du matériel, aux bassins oculaires, à la préparation et à la révision annuelle de la politique sur la santé et la sécurité au travail, à la manutention du matériel et au SIMDUT.

Ces tendances étaient principalement attribuables à la nature non traditionnelle de la relation entre l'employeur et le travailleur. En cinéma et en télévision, la plupart des travailleurs sont des pigistes. Ils sont embauchés pour une tâche ou une activité précise qui peut durer quelques jours (p. ex., le tournage d'une publicité télévisée) ou plus longtemps si le projet comprend le tournage d'un film important.

L'industrie du cinéma et de la télévision présente des risques particuliers et peu communs pour les travailleurs sur le plan de la santé et de la sécurité au travail. Durant le tournage d'un film, il peut y avoir des cascades spectaculaires, comme une chute d'une grande hauteur ou le fait de mettre le feu à une voiture ou à un bâtiment. L'utilisation d'effets spéciaux pyrotechniques est courante. Le fait d'assurer une formation appropriée ainsi que le fonctionnement du SRI revêtent une importance capitale dans ce sous-secteur parce que de nombreux travailleurs n'œuvrent pas toujours à un endroit précis.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques répertoriés dans ce sous-secteur sont les produits chimiques, les incendies (incluant les effets pyrotechniques), les dangers de nature électrique et les problèmes ergonomiques liés au levage et au déplacement de matériel.

Le comité consultatif de l'industrie du cinéma et de la télévision a élaboré, en vertu de l'article 21 de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario, des lignes directrices en santé et sécurité auxquelles on peut accéder sur le site Web du MTR à l'adresse

www.labour.gov.on.ca/french/hs/pdf/gi_film_tv.pdf.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	S'assurer que les lieux de travail respectent les exigences prévues dans la loi pour les CMSS ou les délégués à la santé et à la sécurité.
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Ontario Service Safety Alliance (Safe Workplace Promotion Services Ontario) à l'adresse www.ossa.com.

Services d'incendie

Ce sous-secteur comprend les services d'incendie généraux et les services d'incendie municipaux.

En février 2009, on comptait 478 services d'incendie en Ontario, dont 31 étaient à temps plein, 164 étaient mixtes et 283 faisaient appel à des pompiers volontaires, selon les statistiques compilées par le Bureau du commissaire des incendies.

Tendances des blessures et des maladies

Vingt-trois cas de blessures graves (aucun décès) ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 3,7 en 2006 à 1,2 en 2008.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient attribuables aux activités de lutte contre l'incendie et à des troubles musculo-squelettiques.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 205 inspections et rendu 349 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées au devoir de l'employeur de prendre toutes les précautions raisonnables selon les circonstances, à la communication de directives aux travailleurs et à leur supervision, à l'entretien du matériel, à la production de documents et au SIMDUT.

La lutte contre le feu est une activité dangereuse. Les pompiers exécutent de nombreuses fonctions spécialisées qui diffèrent de celles des travailleurs d'autres sous-secteurs. Les dispositions législatives de la LSST, les règlements relatifs aux établissements industriels et le règlement *Pompiers – matériel de protection* s'appliquent aux services d'incendie.

Le comité consultatif constitué en vertu de l'article 21 de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* pour les services d'incendie de l'Ontario a mis au point des lignes directrices concernant le matériel recommandé et les procédures de protection de la santé et de la sécurité des pompiers.

Risques pour la santé et la sécurité

Les pompiers sont exposés à divers dangers lorsqu'ils interviennent en situation d'urgence. Ces dangers comprennent l'exposition à des substances dangereuses et à des maladies transmissibles, les chutes, le contrôle de la circulation routière, l'effondrement d'édifices, etc. Le bon usage et l'entretien du matériel de protection individuelle (p. ex., appareil de protection respiratoire autonome, tenue d'intervention, casque, bottes et gants) et des autres outils et matériel de lutte contre l'incendie sont importants pour protéger la santé et la sécurité du pompier. Les services d'incendie doivent respecter les exigences de la LSST relativement au SRI.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	S'assurer que les lieux de travail respectent les exigences prévues dans la loi pour les CMSS ou les délégués à la santé et à la sécurité. Les CMSS s'occupent de plusieurs lieux de travail seulement dans les cas où ils sont approuvés par le MTR. Les services d'incendie doivent consulter le matériel d'orientation mis au point par le comité consultatif constitué en vertu de l'article 21 et s'assurer de mettre au point des procédures opérationnelles normalisées en tenant compte de la capacité d'intervention du service d'incendie.
Protection respiratoire	Programmes de protection respiratoire Utilisation et entretien appropriés du matériel de protection individuelle
Prévention	Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Troubles musculo-squelettiques	Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Association de santé et sécurité pour les services publics (Municipal Health and Safety Association of Ontario), à l'adresse www.mhsao.com.

Pêches

Ce sous-secteur comprend les bateaux de pêche et les services accessoires à la pêche (inspection du poisson, préparation des appâts, ramendage des filets, services d'écloserie, services de consultation sur la pêche, etc.).

Tendances des blessures et des maladies

On n'a signalé qu'un seul cas de blessure grave (aucun décès) au ministère entre 2007 et 2009.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est demeuré relativement stable, avec une légère baisse de 3,2 en 2006 à 3,1 en 2008. De tous les taux de blessures avec interruption de travail, celui-ci est le plus élevé parmi les 29 sous-secteurs industriels.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures ou les maladies les plus coûteuses étaient attribuables à l'ergonomie et aux efforts excessifs (foulures, entorses, levage) ou aux incidents liés à la manutention du matériel, à l'utilisation accrue de chariots élévateurs, à la manutention et à l'entreposage des marchandises, aux glissades et aux chutes, à l'utilisation d'échelles, au fait d'être coincé dans des machines et aux dispositifs de protection et de verrouillage des appareils.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 38 inspections et rendu 38 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées aux exigences administratives d'afficher la LSST et de préparer une politique et un programme, au choix d'un représentant en santé et sécurité des travailleurs, à l'exécution d'inspections mensuelles par ce dernier et aux dispositifs de protection des appareils.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques dans ce sous-secteur sont liés aux chutes de n'importe quelle hauteur (y compris les glissades et trébuchements au même niveau), aux troubles musculo-squelettiques, aux mouvements répétitifs, aux techniques de levage et au levage manuel, à la manutention des matériaux et à l'utilisation de couteaux, de cisailles, de fendeurs et de trancheurs. Ces facteurs liés au travail sont directement conformes à la nature des blessures signalées chaque année par la CSPAAT et aux mesures d'application prises par les inspecteurs.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – mai 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage, transporteurs, exposition aux objets tranchants utilisés dans la transformation des aliments Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Farm Safety Association à l'adresse www.farmsafety.ca; voir aussi le site de la Safe Workplace Promotion Services Ontario à l'adresse www.ossa.com.

Aliments et boissons

Ce sous-secteur comporte des lieux de travail qui produisent et (ou) fabriquent des produits alimentaires, des boissons, des produits de distillation, des produits de brasserie, des produits du vin et des produits du tabac. Il inclut également les abattoirs et les usines de traitement de viande, de poisson et de volaille.

Tendances des blessures et des maladies

Cent trente-quatre cas de blessures graves et quatre décès ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Selon la CSPAAT, le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 2,0 en 2006 à 1,6 en 2008.

Les données de la CSPAAT indiquent que les blessures ou les maladies les plus coûteuses en 2008 étaient attribuables aux efforts excessifs, aux chutes au même niveau, aux mouvements répétitifs, au fait d'être coincé ou saisi par du matériel ou des objets, aux chutes à un niveau inférieur, à la réaction du corps, au fait de heurter ou d'être heurté par un objet, à l'exposition à des substances caustiques, nocives ou allergènes, et au fait d'être renversé par un véhicule ou du matériel mobile.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 4 348 inspections et rendu 10 894 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues en 2009 dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées au devoir de l'employeur d'entretenir le matériel, l'équipement et les appareils et de prendre toutes les précautions raisonnables selon les circonstances, aux dispositifs de protection des appareils, aux planchers et autres surfaces et aux dispositifs de levage.

Ce sous-secteur compte environ 138 000 travailleurs. Les installations de fabrication d'aliments et de boissons comptent souvent de nombreux services et fonctions. Durant l'été ou au moment de la récolte, ces industries peuvent employer temporairement de jeunes et (ou) de nouveaux travailleurs. Pour un grand nombre de ces travailleurs temporaires ou nouveaux, l'anglais peut être une langue seconde. Nombre de ces environnements sont fortement mécanisés, avec des mélangeurs, des fours, de puissantes machines à laser et à rayons X dans les industries de la conserve et de l'embouteillage, ainsi que des lignes d'assemblage et des transporteurs. On procède également dans ces industries à la manutention d'ingrédients entrants et de produits finis emballés.

Risques pour la santé et la sécurité

Selon les données de la CSPAAT et les statistiques sur les blessures signalées au MTR, les travailleurs de ce sous-secteur sont exposés à une vaste gamme de risques, notamment le manque de dispositifs de protection et de verrouillage des appareils, des dangers de nature électrique (p. ex., matériel d'étourdissement), des agents biologiques, le chaud et le froid, le contact avec des objets chauds ou froids, le contact avec des remoulages, des produits chimiques et des gaz, les glissades et les chutes, de même qu'à de nombreux problèmes ergonomiques (p. ex., postures non ergonomiques, tâches répétitives, mouvements exigeant de la force et mouvements répétitifs), ainsi qu'à la manutention du matériel.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage, transporteurs, exposition aux objets tranchants utilisés dans la transformation des aliments Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Association pour la prévention des accidents industriels à l'adresse www.iapa.ca; voir aussi le site de la Safe Workplace Promotion Services Ontario à l'adresse www.ossa.com.

Gouvernement

Ce sous-secteur comprend les administrations publiques municipales et provinciales ainsi que les organismes municipaux et provinciaux (organismes, conseils et commissions), les tribunaux et les établissements correctionnels.

Tendances des blessures et des maladies

Cent vingt-cinq cas de blessures graves et quatre décès ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 2,3 en 2006 à 2,0 en 2008. Cela représente un taux moyen de blessures avec interruption de travail de 2,1 entre 2005 et 2007. Le plus grand nombre de blessures avec interruption de travail est survenu dans les tribunaux municipaux.

Les blessures les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient attribuables aux chutes, à la réaction du corps, aux efforts excessifs, au feu, aux incidents avec des véhicules motorisés, aux mouvements répétitifs et au fait d'être heurté par des objets.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 1 644 inspections et rendu 3 148 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées au devoir de l'employeur de prendre toutes les précautions raisonnables selon les circonstances, à l'entretien du matériel, à la communication de directives et à la supervision, aux planchers et autres surfaces, ainsi qu'à la production de documents.

Le travail au gouvernement est diversifié et comprend des postes administratifs dans des bureaux (p. ex., administration municipale, gouvernement provincial et tribunaux) et dans les services correctionnels. De nombreux travailleurs se déplacent d'un endroit à un autre pour travailler ou collaborer à des activités de mise en vigueur ou à d'autres activités. Ils travaillent aussi dans les parcs provinciaux du gouvernement.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques répertoriés dans le sous-secteur du gouvernement sont avant tout de nature ergonomique, les données de la CSPAAT indiquant que certaines des blessures parmi les plus coûteuses sont attribuables aux efforts excessifs, aux mouvements répétitifs et à la réaction du corps. Les travailleurs œuvrant dans ce sous-secteur sont exposés à des risques de glissade, de trébuchement et de chutes, à la violence au travail et aux matières dangereuses; ils peuvent également être frappés par des objets. Les travailleurs doivent souvent utiliser un véhicule et sont ainsi exposés aux risques d'accidents de véhicule. La formation des travailleurs s'avère particulièrement importante là où l'on embauche de nouveaux et de jeunes travailleurs saisonniers (p. ex., piscines et parcs municipaux, parcs provinciaux).

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	S'assurer que les lieux de travail respectent les exigences prévues dans la loi pour les CMSS ou les délégués à la santé et à la sécurité. Les CMSS s'occupent de plusieurs lieux de travail seulement dans les cas où ils sont approuvés par le MTR.
Glissades, trébuchements et chutes	Planchers et tenue générale des lieux Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Troubles musculo-squelettiques	Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Formation des nouveaux et des jeunes travailleurs	Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010
Matières dangereuses	Formation sur le SIMDUT Fourniture de bassins oculaires, au besoin, conformément aux exigences prévues dans la loi
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Association de santé et sécurité pour les services publics (Municipal Health and Safety Association of Ontario), à l'adresse www.mhsao.com.

Services industriels

Ce sous-secteur comprend l'installation et l'entretien d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques, les étalages et affichages extérieurs, les buanderies automatiques et (ou) les entreprises de nettoyage à sec, la fourniture de linge et les services de soudage.

Tendances des blessures et des maladies

Six cas de blessures graves et un décès ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 2,3 en 2006 à 2,2 en 2008. Le plus grand nombre de blessures avec interruption de travail dans ce secteur est survenu dans les lieux de travail offrant des services de fourniture de linge.

Selon la CSPAAT, les blessures les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient attribuables aux efforts excessifs, aux mouvements répétitifs, à la réaction du corps, au fait d'être heurté par un objet, aux chutes, au fait d'être coincé ou saisi par du matériel et aux incidents avec un véhicule.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 1 301 inspections et rendu 2 869 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées au matériel de levage, au SIMDUT, aux points de pincement, aux pièces mobiles du matériel et aux surfaces de plancher.

Ce sous-secteur est principalement axé sur les services. Les travailleurs se déplacent d'un lieu de travail à un autre, ce qui les expose à des risques accrus d'incidents avec des véhicules automobiles. Ils sont également exposés aux matières dangereuses, à des risques de nature ergonomique, aux dangers des dispositifs de levage, aux machines sans dispositifs de protection, au matériel verrouillé inadéquatement et aux chutes. Il importe d'assurer la formation appropriée des travailleurs et de mettre en place un système de responsabilité interne fonctionnel (p. ex., CMSS ou délégués à la santé et à la sécurité), étant donné que de nombreux travailleurs n'œuvrent pas dans un lieu de travail déterminé.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques relevés dans ce sous-secteur sont surtout de nature ergonomique. Selon la CSPAAT, les trois blessures les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient attribuables à des efforts excessifs, à des mouvements répétitifs et à la réaction du corps. Les travailleurs de ce sous-secteur doivent souvent travailler seuls et sont exposés à des risques de chute, à des matières dangereuses et aux dangers du matériel. Par ailleurs, ils sont mobiles et se déplacent en véhicule vers différents lieux de travail et sont ainsi exposés aux risques d'accidents de véhicule.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	S'assurer que les lieux de travail respectent les exigences prévues dans la loi pour les CMSS ou les délégués à la santé et à la sécurité.
Glissades, trébuchements et chutes	Planchers, tenue générale des lieux, utilisation adéquate d'échelles, protection contre les chutes lorsque l'on travaille dans des gaines d'ascenseur et sur les toits pour réparer le matériel Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Troubles musculo-squelettiques	Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Matières dangereuses	Dangers que posent les produits chimiques utilisés pour le nettoyage à sec Formation sur le SIMDUT
Systèmes de levage et risques des quais de chargement	Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Safe Workplace Promotion Services Ontario (Association pour la prévention des accidents industriels à l'adresse www.iapa.ca, avec l'Ontario Service Safety Alliance à l'adresse www.ossa.com) et avec l'Association de santé et sécurité dans les infrastructures à l'adresse www.ihsa.ca.

Spectacle de scène

Le sous-secteur du spectacle de scène touche à la production de spectacles sur scène par des troupes de théâtre, d'opéra et de ballet. Il comprend également les concerts donnés à l'intérieur.

Tendances des blessures et des maladies

Deux cas de blessures graves (aucun décès) ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est demeuré relativement stable, passant de 0,87 en 2006 à 0,9 en 2008.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures les plus coûteuses relevées dans ce sous-secteur étaient attribuables aux efforts excessifs, aux chutes à un niveau inférieur, au fait d'être heurté par un objet, à la réaction du corps et aux mouvements répétitifs.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 118 inspections et rendu 195 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées à l'affichage de la LSST, à la préparation et à l'examen annuel d'une politique sur la santé et la sécurité au travail, à l'entretien du matériel, aux dispositifs de protection des appareils et au SIMDUT.

La plupart des travailleurs du spectacle de scène sont des pigistes; ils sont embauchés pour une tâche ou une activité précise, qui dure habituellement le temps de la production théâtrale. La durée peut varier de quelques semaines à quelques mois.

Le sous-secteur du spectacle de scène présente des risques peu communs pour les travailleurs sur le plan de la santé et de la sécurité au travail. Par exemple, une production théâtrale pourrait nécessiter l'utilisation de fumée et de brouillard ou d'une scène inclinée, ou comporter des combats de scène.

Une formation appropriée et la mise en place d'un SRI fonctionnel sont donc essentiels dans ce secteur.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques dans ce sous-secteur ont trait aux produits chimiques, aux incendies (incluant les effets pyrotechniques), aux dangers de nature électrique et aux problèmes ergonomiques liés au levage et au déplacement de matériel.

Le comité consultatif de santé et sécurité au travail pour l'industrie du spectacle de scène en Ontario a élaboré des lignes directrices en santé et sécurité auxquelles on peut accéder sur le site Web du MTR à l'adresse www.labour.gov.on.ca/french/hs/pdf/live_perf.pdf.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	S'assurer que les lieux de travail respectent les exigences prévues dans la loi pour les CMSS ou les délégués à la santé et à la sécurité.
Enfants artistes (dispensés des restrictions selon l'âge dans le règlement industriel)	Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010
Fumée et brouillard servant aux effets spéciaux Combat de scène Jeu sur des scènes inclinées	S'assurer que les Directives de sécurité pour l'industrie du spectacle de scène en Ontario publiées par le MTR sont respectées.
Problèmes d'ergonomie (c.-à-d. soulever et déplacer de l'équipement lourd)	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'Ontario Service Safety Alliance à l'adresse www.ossa.com.

Exploitation forestière et scieries

Ce sous-secteur comprend la foresterie, l'exploitation forestière, les scieries, les usines de placage et d'autres activités de fabrication de planches.

Tendances des blessures et des maladies

Cinquante-neuf cas de blessures graves et cinq décès ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs a légèrement diminué, passant de 3,0 en 2006 à 2,5 en 2008. Le sous-secteur des services forestiers a affiché le plus haut taux de blessures avec interruption de travail en 2008, soit 6,4.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures ou les maladies les plus coûteuses avaient trait à l'ergonomie et aux efforts excessifs (foulures, entorses, levage) ou aux incidents liés à la manutention de matériaux, aux chutes et au fait d'être coincé dans des machines.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 3 009 inspections et rendu 3 125 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées aux véhicules tirant des billes, à l'entretien du matériel, aux dispositifs de protection des appareils, aux dispositifs de levage et à la communication de directives aux travailleurs et à leur supervision.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques répertoriés dans ce sous-secteur ont trait à l'ergonomie, aux chutes de toute hauteur, aux glissades et trébuchements au même niveau, à l'utilisation et à l'inspection des dispositifs de levage, aux dispositifs de protection et de verrouillage dans les usines, au matériel sur le terrain, de même qu'à la gestion des chicots et des arbres dangereux. Ces facteurs liés au travail sont conformes à la nature des blessures signalées annuellement par la CSPAAT et aux mesures d'application prises par les inspecteurs.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage, transporteurs, exposition aux objets tranchants utilisés dans la transformation des aliments Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – 1 ^{er} mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Association pour la sécurité au travail dans l'industrie forestière de l'Ontario à l'adresse www.ofswa.on.ca; voir aussi le site de Workplace Safety North, à l'adresse www.workplacesafetynorth.ca.

Services de bureau et services connexes

Le sous-secteur des services de bureau et des services connexes comprend la publicité, les transactions immobilières, les bureaux de placement, les arénas, les agences de recouvrement, les agences de sécurité, les centres commerciaux et les agences de voyage.

Tendances des blessures et des maladies

Quatre-vingt-treize cas de blessures graves et quatre décès ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 0,8 en 2006 à 0,7 en 2008.

Les blessures les plus coûteuses relevées dans ce sous-secteur étaient attribuables aux efforts excessifs, aux chutes au même niveau, aux mouvements répétitifs, à la réaction du corps et au fait d'être heurté par un objet.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 6 209 inspections et rendu 8 268 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées au devoir de l'employeur de prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances, de rédiger et de vérifier annuellement une politique en matière de santé et de sécurité au travail, de se conformer aux ordonnances des inspecteurs, de communiquer des directives aux travailleurs et d'assurer leur supervision, et de maintenir des planchers et des surfaces dégagés.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques dans ce sous-secteur ont trait à l'ergonomie, à la violence en milieu de travail, aux glissades et aux chutes, ainsi qu'aux blessures musculo-squelettiques.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage, transporteurs, exposition aux objets tranchants utilisés dans la transformation des aliments Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'Ontario Service Safety Alliance à l'adresse www.ossa.com.

Services policiers

Le sous-secteur des services policiers se compose des services de police provinciaux et municipaux.

Tendances des blessures et des maladies

Trente-cinq cas de blessures graves et un décès ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 95 inspections et rendu 78 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues en 2009 dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées au devoir de l'employeur de prendre toutes les précautions raisonnables selon les circonstances et aux exigences d'accréditation des membres des comités mixtes sur la santé et la sécurité, au défaut de communiquer des directives et d'assurer la supervision, au défaut de préparer et de revoir annuellement une politique de santé et de sécurité au travail, de même qu'aux exigences touchant les planchers et les surfaces.

Le sous-secteur des services policiers compte environ 40 000 travailleurs autorisés. Le personnel policier comprend des premiers intervenants, des unités spécialisées, ainsi que des répartiteurs et autres employés de bureau. Ces travailleurs sont représentés par des associations. Ce sous-secteur comporte beaucoup de travail par quarts. La collectivité policière est représentée par les membres du comité de santé et de sécurité de la police de l'Ontario, constitué par le ministre du Travail en vertu de l'article 21 de la LSST pour le conseiller sur des questions touchant la santé et la sécurité du personnel de la police. Ce comité constitué en vertu de l'article 21 produit des documents d'orientation pour aider les parties du lieu de travail à comprendre les exigences de la LSST applicables au sous-secteur des services policiers. Les membres autorisés peuvent se procurer ces documents sur les sites Web de la Police Association of Ontario et de la Municipal Health and Safety Association of Ontario.

Risques pour la santé et la sécurité

Les membres de la direction et des travailleurs du comité de santé et de sécurité de la police de l'Ontario, qui représentent les associations de police de partout dans la province, continuent de cerner les nouveaux problèmes de santé et de sécurité qui affectent le personnel de la police. Cela comprend les risques biologiques lorsque les policiers font affaire au public et qu'ils participent à des activités telles que des fouilles sur des sites dangereux ainsi que la manipulation, le transport et l'entreposage d'éléments de preuve contaminés.

La conduite sécuritaire préoccupe tant les policiers que la direction; elle a fait l'objet d'un récent programme de sensibilisation pour réduire le nombre de collisions et de blessures impliquant des véhicules de police. La violence en milieu de travail est un risque inhérent au travail de policier. Les risques de violence dans les aires de réception des postes de police soulèvent des préoccupations particulières. Les effets cumulatifs des risques de nature ergonomique du travail de policier, spécialement ceux liés au port du ceinturon de service et aux longues heures passées dans des véhicules, font présentement l'objet d'un suivi. Le policier continue d'être exposé aux risques de la circulation. Il peut être gravement blessé ou tué par les véhicules qui passent en raison de la mauvaise visibilité ou de mesures et de procédures inadéquates.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances, au besoin, afin de promouvoir l'autonomie Signalement des blessures graves en vertu de l'article 51 de la LSST
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politiques et programmes pour corriger les risques de causer des troubles musculo-squelettiques Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Produits chimiques dangereux	Formation, supervision et information relatives à la manipulation, à l'utilisation et à l'entreposage des produits chimiques dangereux

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Association de santé et sécurité pour les services publics www.mhsao.com; consulter également le site de l'Association de santé et sécurité pour les services publics à l'adresse www.hsags.ca.

Métaux de première transformation

Ce sous-secteur comprend les fonderies, les aciéries et autres activités de fusion, d'affinage, de coulage, d'extrusion et de laminage des métaux.

Tendances des blessures et des maladies

Quatre-vingt-treize cas de blessures graves et quatre décès ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 1,8 en 2006 à 1,4 en 2008. C'est le sous-secteur de la production primaire de l'aluminerie qui a affiché le plus haut taux de blessures avec interruption de travail en 2008, soit 6,4.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures ou les maladies les plus coûteuses avaient trait à l'ergonomie et aux efforts excessifs (foulures, entorses, levage), aux incidents liés à la manutention de matériaux, aux chutes, au contact avec des matières caustiques et toxiques, à l'utilisation accrue de chariots élévateurs, à la manutention et à l'entreposage de marchandises, à l'utilisation d'outils manuels, aux glissades, à l'utilisation d'échelles, au fait d'être coincé dans des machines et aux dispositifs de protection et de verrouillage des appareils.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 1 136 inspections et rendu 2 467 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées à l'entretien du matériel, aux dispositifs de levage, aux dispositifs de protection des appareils, à la communication de directives aux travailleurs et à leur supervision, ainsi qu'à l'obligation de préparer et de revoir annuellement une politique de santé et de sécurité au travail.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques dans ce sous-secteur sont liés à l'enchevêtrement dans les appareils, aux dispositifs de levage et aux chariots élévateurs, à la manutention mécanisée des matériaux, au bruit, à la chaleur, aux produits chimiques, aux glissades et aux chutes, aux problèmes d'ergonomie, au métal en fusion, aux limites d'exposition professionnelle et à la circulation des véhicules. Ces facteurs liés au travail sont conformes à la nature des blessures signalées annuellement par la CSPAAT et aux mesures d'application prises par les inspecteurs.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage, transporteurs, exposition aux objets tranchants utilisés dans la transformation des aliments Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Association pour la prévention des accidents industriels à l'adresse www.iapa.ca; voir aussi le site de la Safe Workplace Promotion Services Ontario à l'adresse www.ossa.com.

Pâtes et papiers

Ce sous-secteur englobe les usines de pâtes et papiers, les entreprises de caisses en carton ondulé, les entreprises de boîtes pliantes, les papiers couchés et traités, les pâtes et le papier journal, les produits de papier transformé, etc.

Tendances des blessures et des maladies

Vingt-huit cas de blessures graves ont été signalés au MTR entre 2007 et 2009. Un décès est survenu pendant la même période de trois ans.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 1,5 en 2006 à 1,1 en 2008. L'industrie des panneaux de construction a affiché le plus haut taux de blessures avec interruption de travail en 2007, soit 2,2.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures ou les maladies les plus coûteuses étaient liées aux dispositifs de protection des appareils, aux dispositifs de levage, aux chutes, à l'ergonomie, à la manutention de matériaux et à l'état des planchers.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 1 145 inspections et rendu 3 395 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées aux dispositifs de protection des appareils, à l'entretien du matériel, aux dispositifs de levage, à la communication de directives aux travailleurs et à leur supervision, de même qu'aux problèmes de manutention des matériaux.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques répertoriés dans ce sous-secteur sont liés aux massicots, à l'enchevêtrement dans les machines, à la manipulation des matériaux, aux systèmes de chevalement, aux chutes et aux efforts répétés. Ces facteurs liés au travail sont directement conformes à la nature des blessures signalées chaque année par la CSPAAT et aux mesures d'application prises par les inspecteurs.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage, transporteurs, exposition aux objets tranchants utilisés dans la transformation des aliments Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Pulp and Paper Health and Safety Association of Ontario à l'adresse www.pphsa.on.ca.

Restauration

Le sous-secteur de la restauration se compose des restaurants, des établissements de mets à emporter, des traiteurs, des tavernes, des bars et des boîtes de nuit. Les entreprises familiales et les petites entreprises dominent cette industrie.

Tendances des blessures et des maladies

Soixante-six cas de blessures graves ont été signalés au MTR entre 2007 et 2009. Un décès a été rapporté au cours de la même période.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 1,8 en 2006 à 1,5 en 2008. Ce sont les traiteurs qui ont affiché le plus haut taux de blessures avec interruption de travail en 2008, soit 2,0.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient attribuables aux chutes, aux efforts excessifs, à la réaction du corps, au fait d'être heurté, éjecté ou bousculé, ainsi qu'à l'exposition à des températures extrêmes.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 7 963 inspections et rendu 16 637 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées au devoir de l'employeur de rédiger et de vérifier annuellement une politique en matière de santé et de sécurité au travail, d'afficher la LSST, d'entretenir le matériel et de maintenir les planchers et autres surfaces nets et dégagés.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques relevés dans ce sous-secteur sont liés aux glissades et aux chutes, à la violence en milieu de travail, au fait de travailler seul, au matériel de cuisine (trancheuses, couteaux, fours, mélangeurs) et au bruit.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage, transporteurs, exposition aux objets tranchants utilisés dans la transformation des aliments Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'Ontario Service Safety Alliance à l'adresse www.ossa.com.

Vente au détail

Le sous-secteur de la vente au détail se compose des magasins d'alcool, de bière et de vin, des magasins de matériaux de construction, des fleuristes, des magasins d'alimentation, des animaleries, des magasins de meubles pour la maison, des confiseries et d'autres commerces de détail.

Tendances des blessures et des maladies

Deux cent trente-trois cas de blessures graves ont été signalés au MTR entre 2007 et 2009. Neuf décès ont été rapportés au cours de la même période.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 1,8 en 2006 à 1,7 en 2008. Les magasins d'articles d'occasion ont affiché le plus haut taux de blessures avec interruption de travail en 2008, soit 6,7.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient attribuables aux chutes, aux efforts excessifs, à la réaction du corps, au fait d'être heurté, éjecté ou bousculé, ainsi qu'à l'exposition à des températures extrêmes.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 13 089 inspections et rendu 28 994 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées au devoir de l'employeur d'entretenir le matériel, de maintenir les planchers et autres surfaces nets et dégagés, de communiquer des directives aux travailleurs et d'assurer leur supervision, ainsi qu'à la manutention des matériaux.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques dans ce sous-secteur sont liés à la violence au travail, à la manutention des matériaux, aux chutes en hauteur, aux glissades et aux chutes, à l'ergonomie, aux troubles musculo-squelettiques et au matériel de manutention des matériaux.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage, transporteurs, exposition aux objets tranchants utilisés dans la transformation des aliments Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'Ontario Service Safety Alliance à l'adresse www.ossa.com.

Textiles et impression

Le sous-secteur des textiles et de l'impression comprend les produits en cuir et les produits textiles, les usines de bonneterie et de vêtements, de chaussures, de tapis, de carpettes et de moquettes, les produits ménagers en matière textile, de même que l'impression commerciale et la publicité.

Tendances des blessures et des maladies

Quarante cas de blessures graves ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009. Un décès est survenu au cours de cette même période.

Selon la CSPAAT, le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 0,9 en 2006 à 0,8 en 2008.

Selon les données de la CSPAAT pour 2008, les blessures ou les maladies les plus coûteuses répertoriées dans ce sous-secteur sont liées aux efforts excessifs, aux mouvements répétitifs, aux chutes au même niveau, à la réaction du corps, au fait d'être coincé ou saisi par du matériel ou des objets ou d'être heurté par des objets, de même qu'aux chutes à un niveau inférieur.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 3 252 inspections et rendu 7 714 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues en 2009 dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées au devoir de l'employeur de prendre toutes les précautions raisonnables selon les circonstances et d'entretenir le matériel, l'équipement et les appareils, de se conformer aux exigences sur les points de pincement, de rédiger et de vérifier annuellement une politique en matière de santé et de sécurité au travail et de se conformer aux exigences touchant les appareils de levage.

Ce sous-secteur compte environ 125 000 travailleurs. Les nouvelles technologies y côtoient des technologies plus anciennes et l'on se préoccupe constamment des dispositifs de protection et de verrouillage des appareils. On y retrouve des lieux de travail de toutes tailles. Les industries du textile et de la couture peuvent attirer de nouveaux travailleurs dont l'anglais est la langue seconde.

Risques pour la santé et la sécurité

Comme le confirment les statistiques de la CSPAAT pour 2006 à 2008 et les ordonnances émises par le MTR en 2009, les travailleurs sont exposés à une variété de risques de nature ergonomique liés aux efforts répétitifs et exigeant de la force, de même qu'à des postures non ergonomiques liées à la manutention de matériaux de fourniture et de produits finis, ainsi qu'à la couture. Des travailleurs continuent de subir des blessures en raison de l'exposition aux points de pincement et aux pièces mobiles. De mauvaises pratiques de tenue du lieu de travail sont responsables des glissades et trébuchements et de l'obstruction des sorties. Les travailleurs peuvent également être exposés à un large éventail de produits chimiques dangereux, p. ex., des solvants et des teintures, ainsi qu'à la poussière, au stress thermique et au bruit excessif.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances, au besoin, afin de promouvoir l'autonomie
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à régler les questions d'efforts répétitifs et exigeant de la force, de positions non ergonomiques et de levage. Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – mai 2010
Manutention de matériaux	Systèmes de chevalement, arrimage des matières premières et des produits finis, dispositifs de levage et matériel mobile Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Exposition aux produits chimiques dangereux	Formation, supervision et information relatives à la manipulation, à l'utilisation et à l'entreposage des produits chimiques dangereux
Travailleurs nouveaux, jeunes et temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Association pour la prévention des accidents industriels à l'adresse www.iapa.ca; voir aussi le site de la Safe Workplace Promotion Services Ontario à l'adresse www.ossa.com.

Tourisme, services récréatifs et hébergement

Le sous-secteur du tourisme, des services récréatifs et de l'hébergement se compose de pensions de famille, de buanderies, de terrains de golf, de clubs, d'hôtels, de motels, de terrains de camping de divertissement et de loisirs, de guides de voyage et en nature sauvage, de parcs thématiques, de casinos, de marinas, de terrains de caravanning, de stations de ski et de services personnels et ménagers.

Tendances des blessures et des maladies

Cent soixante-dix cas de blessures graves ont été signalés au MTR entre 2007 et 2009. En moyenne, environ cinquante-six blessures graves sont survenues chaque année. Treize décès ont été signalés au MTR au cours de la même période de trois ans, ce qui est plus élevé que dans tout autre sous-secteur industriel.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs a diminué légèrement, passant de 1,8 en 2006 à 1,7 en 2008. Le secteur Autres services de buanderie et de nettoyage à sec a affiché le plus haut taux de blessures avec interruption de travail en 2008, soit 3,7.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient attribuables aux chutes, aux efforts excessifs, à la réaction du corps, aux mouvements répétitifs et au fait d'être heurté, éjecté ou bousculé.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 7 107 inspections et rendu 14 194 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées au devoir de l'employeur de prendre toutes les précautions raisonnables selon les circonstances, aux bassins oculaires, au SIMDUT et aux devoirs de l'employeur d'entretenir le matériel, de communiquer des directives aux travailleurs et d'assurer leur supervision.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques dans ce sous-secteur sont liés à la violence en milieu de travail, au travail à l'extérieur, à l'ergonomie, ainsi qu'aux glissades et aux chutes.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage, transporteurs, exposition aux objets tranchants utilisés dans la transformation des aliments Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'Ontario Service Safety Alliance à l'adresse www.ossa.com.

Transports

Ce sous-secteur comprend les différents modes de transport, notamment le camionnage, les services de messagerie, l'industrie du taxi, les autobus scolaires, le Réseau GO, les systèmes de transport urbain, les entreprises de transport en commun et les services médicaux d'urgence.

Tendances des blessures et des maladies

Cent vingt cas de blessures graves ont été signalés au MTR entre 2007 et 2009. Six décès ont été rapportés au MTR au cours de la même période de trois ans.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs a légèrement augmenté, passant de 2,9 en 2006 à 3,0 en 2008. Les services de transfert de patients non urgents ont affiché le plus haut taux de blessures avec interruption de travail en 2008, soit 10,1.

Les blessures ou les maladies les plus coûteuses étaient attribuables aux chutes, à l'ergonomie, aux efforts excessifs (foulures, entorses, levage) et aux incidents dans les transports en commun.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 4 056 inspections et rendu 7 347 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées à l'entretien du matériel, aux dispositifs de levage, à la communication de directives aux travailleurs et à leur supervision, à l'obligation de préparer et de revoir annuellement une politique de santé et de sécurité au travail, ainsi qu'aux questions de manutention des matériaux.

Les activités réactives du MTR dans ce sous-secteur sont demeurées relativement stables malgré la croissance de l'emploi dans ce secteur.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques répertoriés dans ce sous-secteur ont trait aux troubles musculo-squelettiques et aux mouvements/levages répétitifs, au potentiel de violence, à l'entretien du matériel, à l'utilisation et à l'inspection des dispositifs de levage, à la manutention des matériaux, à la sécurité des piétons et à la sécurité routière. Ces facteurs liés au travail sont conformes à la nature des blessures signalées annuellement par la CSPAAAT et aux mesures d'application prises par les inspecteurs.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage, transporteurs, exposition aux objets tranchants utilisés dans la transformation des aliments Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec la Transportation Health and Safety Association of Ontario à l'adresse www.thsao.on.ca (voir aussi l'Association de santé et sécurité dans les infrastructures à l'adresse www.ihsa.ca) et avec la Municipal Health and Safety Association of Ontario à l'adresse www.mhsao.com (voir aussi l'Association de santé et sécurité pour les services publics à l'adresse www.hsags.ca).

Services publics

Le sous-secteur des services publics est constitué d'entreprises de dégagement de ligne et de télécommunications, de services publics divers, d'entreprises d'électricité municipales et privées et de sociétés de gestion des eaux.

Tendances des blessures et des maladies

Trente-sept cas de blessures graves ont été signalés au MTR entre 2007 et 2009. Trois décès ont été répertoriés au cours de la même période.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est demeuré relativement stable, avec une légère diminution de 0,8 en 2006 à 0,74 en 2008.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient attribuables aux efforts excessifs, à des chutes au même niveau, à la réaction du corps, aux mouvements répétitifs et à des chutes à un niveau inférieur.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 935 inspections et rendu 1 567 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées à l'entretien du matériel, aux obligations touchant les dispositifs de levage, à la communication de directives aux travailleurs et à leur supervision, aux planchers et autres surfaces et à l'obligation de préparer et de revoir annuellement une politique de santé et de sécurité au travail.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques relevés dans ce sous-secteur sont l'arc électrique (brûlures électriques), le pincement dans une machine, les dispositifs de levage, l'exposition aux produits chimiques, les glissades et les chutes et les problèmes ergonomiques.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Dispositifs de protection et de verrouillage	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel en matière de dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
SIMDUT	Devoir de renforcement du SIMDUT au moyen d'ordonnances pour que les travailleurs comprennent les méthodes de travail sécuritaires avec des produits chimiques
Glissades et chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Association ontarienne de sécurité des services publics et électriques à l'adresse www.eusa.on.ca; consulter également le site de l'Association de santé et sécurité dans les infrastructures à l'adresse www.ihsa.ca.

Vente et entretien de véhicules

Le secteur de la vente et de l'entretien de véhicules comprend la vente d'automobiles et de camions (neufs et d'occasion), les ateliers de carrosserie automobile, les dépanneuses, les garages (réparations générales), les ateliers de réparation de silencieux et de vitres automobiles, ainsi que les stations-service.

Tendances des blessures et des maladies

Soixante-dix-huit cas de blessures graves ont été signalés au MTR entre 2007 et 2009. Trois décès ont été rapportés au cours de la même période.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs a diminué légèrement, passant de 1,9 en 2006 à 1,7 en 2008. Les ateliers de remplacement de vitres de véhicules ont affiché le plus haut taux de blessures avec interruption de travail en 2008, soit 3,3.

Selon les données de la CSPAAT, les blessures les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient attribuables aux chutes, aux efforts excessifs, à la réaction du corps, aux mouvements répétitifs et au fait d'être heurté, éjecté ou bousculé.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 9 705 inspections et rendu 23 925 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur étaient liées à des infractions au chapitre des dispositifs de levage ainsi qu'aux devoirs de l'employeur d'entretenir le matériel, de se conformer aux ordonnances des inspecteurs et de prendre toutes les précautions raisonnables selon les circonstances, et d'afficher la LSST.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques dans ce sous-secteur sont liés aux dispositifs de levage, aux palans, à la circulation des véhicules, au gonflement des pneus, aux gaz comprimés, aux glissades et aux chutes, à l'exposition aux produits chimiques et aux problèmes de qualité de l'air.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage, transporteurs, exposition aux objets tranchants utilisés dans la transformation des aliments Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'Ontario Service Safety Alliance à l'adresse www.ossa.com.

Vente en gros

Le sous-secteur des grossistes comprend des commerces de gros en aliments, articles de papier, bois d'œuvre et matières plastiques, des commerces de matériaux de construction, des magasins à grande surface et des entreprises de recyclage.

Tendances des blessures et des maladies

Cent vingt-huit cas de blessures graves ont été signalés au MTR entre 2007 et 2009. Dix décès ont été rapportés au cours de la même période.

Le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 1,1 en 2006 à 1,0 en 2008. Les grossistes en papier journal ont affiché le plus haut taux de blessures avec interruption de travail en 2008, soit 4,13.

Les blessures les plus coûteuses dans ce secteur étaient attribuables aux efforts excessifs, aux chutes, à la réaction du corps, au fait d'être heurté, éjecté ou bousculé et aux mouvements répétitifs.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 8 434 inspections et rendu 20 299 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues dans ce sous-secteur étaient liées à des infractions au chapitre des dispositifs de levage et aux devoirs de l'employeur d'entretenir le matériel, de prendre toutes les précautions raisonnables selon les circonstances, de se conformer aux ordonnances des inspecteurs et de rédiger et de vérifier annuellement une politique en matière de santé et de sécurité au travail.

Risques pour la santé et la sécurité

Les principaux risques dans ce sous-secteur sont liés au fait d'être heurté par un véhicule et aux chutes – la cause la plus commune de blessures – suivis des incidents se rapportant aux chutes et aux problèmes de protection des appareils.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques de troubles musculo-squelettiques associés aux positions non ergonomiques, aux mouvements répétitifs et à ceux qui exigent de la force, ainsi qu'au levage Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Dangers liés aux pièces mobiles et aux points de pincement	Attention continue portée à la conformité aux exigences du règlement industriel visant les dispositifs de protection et de verrouillage Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Entretien des planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Dangers liés à la manutention de matériaux	Dangers de type « être heurté », p. ex., arrimage de fournitures et de produits alimentaires emballés, empilage de palettes, déplacement de camions, quais de chargement, conduite et entretien de dispositifs de levage, transporteurs, exposition aux objets tranchants utilisés dans la transformation des aliments Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'Ontario Service Safety Alliance à l'adresse www.ossa.com.

Fabrication de produits en bois et en métal

Le sous-secteur de la fabrication de produits en bois et en métal est vaste et diversifié. Il comprend la fabrication de meubles et d'appareils en bois et en métal, de conteneurs, de produits de construction, de quincaillerie et d'outils, d'articles de sport, de machines et de matériel, de pièces et de matériel de transport et autre fabrication d'équipement lourd.

Tendances des blessures et des maladies

Deux cent soixante-dix-sept cas de blessures graves ont été signalés au ministère entre 2007 et 2009. Onze décès ont été répertoriés au cours de la même période.

Selon la CSPAAT, le taux de blessures avec interruption de travail par tranche de 100 travailleurs est passé de 2,2 en 2006 à 1,8 en 2008.

Selon les données de la CSPAAT pour 2008, les blessures ou les maladies les plus coûteuses dans ce sous-secteur étaient liées aux efforts excessifs, au fait d'être heurté par des objets, aux mouvements répétitifs, aux chutes au même niveau, au fait d'être coincé ou saisi par du matériel ou des objets, à la réaction du corps et aux chutes à un niveau inférieur.

Caractéristiques relatives à la santé et à la sécurité

Entre 2007 et 2009, le MTR a procédé à 18 493 inspections et rendu 46 817 ordonnances.

Les cinq principales ordonnances rendues en 2009 dans ce sous-secteur portaient sur des infractions liées aux devoirs de l'employeur de prendre toutes les précautions raisonnables selon les circonstances, de se conformer aux exigences sur les appareils de levage, d'entretenir le matériel, l'équipement et les appareils et de se conformer aux exigences sur les points de pincement, de même qu'aux dispositifs de protection des machines.

Les 401 plaintes traitées par le MTR en 2009 reflètent les risques les plus courants relevés dans ce secteur. Le nombre de refus de travailler a diminué légèrement, passant de 15 en 2007 à 6 en 2009.

Les lieux de fabrication de produits en bois et en métal sont généralement de type atelier mais ils comptent souvent de nombreux services et (ou) fonctions. Ces industries emploient des travailleurs temporaires et de jeunes travailleurs durant les mois d'été, ainsi que de nouveaux travailleurs dont l'anglais est souvent une langue seconde. De nombreux lieux de travail ne sont pas syndiqués.

Risques pour la santé et la sécurité

Les industries de fabrication de produits en bois et en métal partagent de nombreux risques communs. Les troubles musculo-squelettiques demeurent un type de blessure coûteux. Bien que les données de la CSPAAT indiquent une réduction du taux global de blessures avec interruption de travail de 2006 à 2008, des blessures graves et des décès continuent de survenir à la suite d'incidents liés au fait que des travailleurs sont heurtés par des objets, du matériel mobile et des véhicules, au manque de dispositifs de protection et de verrouillage, à l'exposition à des produits chimiques dangereux, à la mauvaise tenue des lieux, à la mauvaise inspection et au mauvais entretien du matériel, à la conduite non sécuritaire des dispositifs de levage, à l'entreposage non sécuritaire de matériaux et aux activités de manutention.

Principaux dangers et objectifs des inspections

Principaux dangers et principaux problèmes liés à la santé et à la sécurité	Objectifs de l'inspection du Programme de santé et de sécurité dans l'industrie du MTR
Système de responsabilité interne	Renforcement des devoirs en vertu de la LSST avec émission d'ordonnances au besoin afin de promouvoir l'autonomie
Travailleurs jeunes, nouveaux ou temporaires	Information, directives et supervision Campagne d'application ciblée sur les nouveaux et les jeunes travailleurs – mai à août 2010
Violence et harcèlement au travail	Politique, programme, indications et information sur la violence au travail conformément aux exigences de la Loi 168 promulguée le 15 juin 2010
Troubles musculo-squelettiques	Politique et programme visant à éliminer les risques relatifs à la manutention des matériaux, au travail répétitif et aux positions non ergonomiques Campagne d'application ciblée sur les troubles musculo-squelettiques – septembre 2010
Glissades, trébuchements, chutes	Planchers, tenue générale des lieux, utilisation d'échelles Campagne d'application ciblée sur les chutes – mai 2010
Produits chimiques dangereux	Formation, supervision et information liées à la manipulation, à l'utilisation et à l'entreposage sécuritaires des produits chimiques dangereux
Dispositifs de protection et de verrouillage	Accès aux pièces mobiles, aux points de pincement, aux transporteurs et manque de dispositifs de verrouillage adéquats Campagne d'application ciblée sur les dispositifs de protection et de verrouillage de transporteurs – novembre 2010
Dispositifs de levage	Inspection, entretien, formation et conduite sécuritaire Campagne d'application ciblée sur les quais de chargement – février 2011

Il existe plusieurs règlements fondés sur les risques qui peuvent imposer des exigences dépassant celles énoncées dans les règlements propres au secteur.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Association pour la prévention des accidents industriels à l'adresse www.iapa.ca; voir aussi le site de la Safe Workplace Promotion Services Ontario à l'adresse www.ossa.com.

Résumé et faits saillants

Le Programme de santé et de sécurité dans l'industrie (PSSI) continue de mettre l'accent sur les lieux de travail qui nécessitent le plus d'interventions de la part du MTR. Les lieux de travail sont sélectionnés à des fins de visites proactives en fonction des principaux risques et des statistiques sur les blessures. Dans le cadre de la stratégie *Sécurité au travail Ontario*, les lieux de travail peuvent également être choisis à des fins d'inspection en fonction de facteurs tels que les interactions passées avec le MTR et les risques que peut poser un secteur industriel particulier.

En collaboration avec les associations œuvrant pour la sécurité au travail et la CSPAAT, le Programme de santé et de sécurité dans l'industrie intègre les activités des inspecteurs du MTR à celles de nos partenaires du système. Un processus de planification intégré contribue à réduire le dédoublement des services du système de santé et de sécurité.

Le PSSI continue de consulter les inspecteurs, d'autres programmes de santé et de sécurité et les responsables des lieux de travail qui ont fait l'objet d'une inspection quant aux façons d'améliorer la sécurité et de réduire les blessures au travail.

Annexe A : Liste et description

Agriculture – Fabricants de machines agricoles et prestation de services au secteur des entreprises agricoles.

Aliments, boissons et produits du tabac – Producteurs d'aliments, de boissons et de produits du tabac, y compris les abattoirs et les usines de transformation de la viande.

Automobile – Constructeurs de voitures, de camions et d'autres véhicules motorisés.

Céramique, verre et pierre – Fabricants de produits non métalliques tels que le béton, le verre et les abrasifs.

Cinéma et télévision – Producteurs d'œuvres pour la télévision et le cinéma.

Éducation – Écoles, garderies, collèges, universités, musées et bibliothèques.

Électricité et électronique – Fabricants d'appareils électroniques, d'appareils ménagers et de matériel d'éclairage.

Entreprises agricoles – Principaux producteurs de produits alimentaires.

Établissements d'entreprises de construction – Bureaux et installations d'entretien des entreprises du secteur de la construction.

Exploitation forestière et scieries – Récoltants et principaux producteurs de ressources arboricoles, y compris la foresterie, l'exploitation forestière, les scieries, les usines de placage et les fabriques de planches.

Fabrication de produits en bois et en métal – Fabricants de tous les types de produits en bois et en métal.

Gouvernement – Administrations provinciales et municipales et établissements correctionnels.

Grossistes – Activités de vente interentreprises.

Métaux de première transformation – Aciéries, alumineries, fonderies et laminiers, et fabricants de tuyaux et de tubes.

Pâtes et papiers – Principaux fabricants de produits de papier et fabricants de boîtes et de panneaux de construction.

Pêche – Bateaux de pêche et services accessoires à la pêche.

Produits chimiques, caoutchouc et matières plastiques – Fabricants de produits pétroliers raffinés, de produits chimiques organiques industriels et de résines synthétiques; comprend aussi les industries des pneus, des produits en caoutchouc et des pellicules de plastique.

Restauration – Bars, traiteurs et services de mets à emporter.

Services de bureau et services connexes – Fournisseurs de services aux secteurs non manufacturiers, y compris les services financiers, professionnels et techniques.

Services d'incendie – Services d'incendie faisant appel à des pompiers volontaires et à temps partiel, ainsi qu'à des pompiers professionnels à temps plein.

Services industriels – Installation d'ascenseurs, de panneaux d'affichage extérieurs et services de buanderie.

Services policiers – Tous les services de police municipaux et provinciaux.

Services publics – Entreprises d'électricité, câblodistributeurs et sociétés de distribution de gaz et d'eau.

Spectacle de scène – Production de spectacles sur scène, y compris les concerts et les cirques.

Textiles et impression – Fabricants de vêtements et de fournitures servant à la fabrication des vêtements, et activités d'impression.

Tourisme, hébergement et services récréatifs – Hôtels, motels, terrains de golf, cimetières, jardins zoologiques et hippodromes.

Transports – Fournisseurs de services liés au transport de personnes et (ou) de marchandises.

Vente au détail – Toutes les entreprises qui se consacrent à la vente au grand public de produits fabriqués.

Vente et entretien de véhicules – Fournisseurs de services de réparation, de vente et d'entretien de véhicules automobiles de tous types.